

Géographie de l'Europe

ELOÏSE LIBOUREL, MATTHIEU SCHORUNG

Géographie de l'Europe

ARMAND COLIN

Collection U

Illustration de couverture : © Getty Images, Bgblue

Cartographie : Carl Voyer

Mise en pages : Belle Page

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Armand Colin, 2024

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-63706-4

www.dunod.com

Introduction

À la veille des élections européennes de juin 2024, le paysage économique, social, politique et géopolitique de l'Europe suscite nombre d'incertitudes. Sur le plan géopolitique, le retour d'une guerre ouverte sur le continent depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 oblige les États européens à réagir. Sur le plan de la politique intérieure des États européens, la montée des euroscepticisms et des extrémismes inquiète. Les questions de territoire, d'aménagement, de flux humains, entre autres, sont au centre des débats. Les quinze dernières années ont été marquées en Europe par des événements qui ont profondément affecté les sociétés et les territoires, et qui ont fait évoluer les rapports de force :

- La crise économique de 2008-2009, partie de celle des subprimes aux États-Unis, a durement touché les économies européennes, notamment des pays méditerranéens qui ont dû prendre des mesures d'austérité, au point de générer des situations critiques, comme en Grèce.
- Avec l'intensification des conflits au Moyen-Orient et la guerre en Syrie (2015) est apparue une « crise » migratoire caractérisée par un afflux de migrants en Europe. Elle a provoqué des réactions de crainte et de rejet de la part des populations, mais aussi des gouvernements de certains pays en première ligne pour l'arrivée des migrants, comme la Grèce ou l'Italie, mais aussi la Hongrie, par exemple, menant à la renégociation des traités en matière de politiques migratoires.
- Le renforcement des euroscepticisms se constate dans la désaffection des urnes et la montée des extrêmes aux élections européennes, mais aussi aux élections nationales dans plusieurs États, depuis le milieu des années 2010. Elle est consécutive aux crises économiques et sociales connues par le continent et elle interroge l'adéquation du projet européen aux aspirations des citoyens.
- En 2007 et 2013, l'Union européenne a connu deux élargissements avec la Roumanie et la Bulgarie, puis avec la Croatie, poursuivant ainsi le mouvement d'extension de l'intégration régionale. Pour autant, en 2020,

le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne : c'est le Brexit, qui pour la première fois marque une contraction du nombre de membres de l'UE.

- La multiplication des attentats terroristes (France, Allemagne, Pays-Bas, Suède, Hongrie, Belgique, Italie, Danemark, Royaume-Uni...) contribue à tendre les relations sociales et politiques et à questionner la capacité des États à assurer leur sécurité intérieure.
- Depuis 2020, la pandémie de Covid-19 a également mis l'ensemble du continent européen au défi d'une crise sanitaire inédite, ce qui a questionné la capacité de réaction des systèmes de santé, la dépendance du continent à ses importations, la capacité des États et des institutions européennes à prendre des décisions collectives et la capacité d'innovation dans le domaine pharmaceutique. Cette crise a aussi été marquée par une fermeture de la plupart des frontières, y compris entre les États de l'espace Schengen.
- Enfin, le retour de la guerre en Europe, qui culmine avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, constitue un point d'acmé des tensions et oblige les États européens à se positionner et à faire face aux conséquences directes et indirectes du conflit.

C'est dans ce contexte que paraît cette *Géographie de l'Europe*, qui a pour ambition de proposer une approche géographique du continent européen, en ne se limitant pas à la seule Union européenne. L'ouvrage se donne l'objectif de rendre compte de l'organisation des territoires européens à toutes les échelles en mettant en avant les enjeux vifs qui l'affectent à travers différents champs de la discipline. Sont donc abordées les questions sociales et économiques, mais aussi les défis d'aménagement et de structuration des territoires, ainsi que les aspects politiques et géopolitiques qui traversent le continent.

Le choix a été fait pour cet ouvrage de considérer le continent européen dans son ensemble, en y intégrant, selon les thématiques étudiées, les espaces pertinents. L'analyse peut ainsi s'étendre à la partie occidentale de la Russie à l'est, et aux interactions avec la Turquie au sud-est. Nonobstant, l'Union européenne occupe une place importante dans l'analyse, parce qu'elle est la construction politique et économique centrale du continent, et, ce faisant, un acteur incontournable de l'organisation des sociétés et de leurs territoires, ainsi que de la gouvernance continentale et mondiale. Le parti pris est ici de proposer une géographie régionale de l'Europe, en explorant les différentes facettes, sans parti pris.

La littérature sur l'Europe est abondante, mais les études géographiques menées à l'échelle du continent se concentrent autour de quelques pôles. À l'occasion des concours, des ouvrages sont publiés, comme en 2010-2011, lorsque la question d'agrégation était consacrée à ce continent, ce qui avait donné lieu à de nombreuses parutions chez l'ensemble des éditeurs y préparant (CNED/Sedes, Atlande, Bréal...). De même, la géopolitique de l'Europe

étant au programme des concours des écoles de commerce, les éditions universitaires disposent chacune d'un ouvrage actualisé régulièrement sur le sujet. L'angle de ces ouvrages est néanmoins très orienté vers la géopolitique et correspond au programme officiel des concours. Enfin, à l'occasion du programme sur l'Union européenne proposé par l'ENS de Lyon pour 2024, un ouvrage est paru aux éditions Atlande (Coudrier et Le Goff, 2023). Au-delà des concours, des ouvrages consacrés à la géographie de l'Europe sont périodiquement publiés, avec des approches parfois thématiques, comme la géopolitique qui connaît une grande diversité de publications (Dumont et Verluise, 2016 ; Foucher, 2018 ; Foucher, 2022), la construction européenne (Gerbet, 2007), l'aménagement (Jean et Baudelle, 2009). Peu d'ouvrages récents offrent une synthèse de la géographie de l'Europe (Foucher, 2010 ; Didelon *et al.*, 2011 ; Adoumié, 2013). Enfin, des atlas sont consacrés à l'Europe, avec une perspective historique (Beaurepaire, 2019) ou géographique (Bréchon et Gonthier, 2013 ; Mounier et Tétart, 2021).

Le présent ouvrage s'articule en huit chapitres. Le premier pose la question de la définition problématique de l'Europe et de ses périmètres, préalable à une analyse géographique thématique, tandis que le deuxième constitue un tableau géographique classique des espaces européens par les climats, les reliefs et les paysages. Les chapitres 3 à 5 proposent une approche thématique abordant successivement les questions démographiques et sociales, les questions économiques à travers les systèmes productifs, et les aspects territoriaux à travers l'Europe des villes, les espaces ruraux et les marges. Les chapitres 6 et 7 abordent successivement le cadre de la construction européenne et la question de l'aménagement des territoires qui, si elle ne découle pas directement de la construction européenne, s'inscrit largement dans son cadre institutionnel et réglementaire à toutes les échelles, y compris pour les pays voisins de l'Union européenne. Enfin, un dernier chapitre replace l'Europe dans une perspective globale, interrogeant sa place dans la mondialisation et dans la géopolitique mondiale.

Chapitre 1

Qu'est-ce que l'Europe ?

La question posée dans le titre peut sembler provocatrice et sa réponse évidente. Or, il se trouve que plusieurs facteurs entravent la compréhension de ce qu'est l'Europe et posent le défi pour les sciences humaines, en particulier la géographie, de réfléchir à la cohérence et à l'unicité de l'espace européen. Jacques Lévy, dans *L'Europe, une géographie* (1997), relève que « l'Europe n'est pas une évidence ». Il met en avant une difficulté à délimiter le territoire européen et à identifier les confins orientaux de l'Europe. En plus de ce problème de définition territoriale, le continent européen interroge quant à son unité culturelle. Loin de ce que suggère l'expression galvaudée de « civilisation européenne », l'Europe est en réalité une mosaïque de traditions, de cultures, de religions et de groupes ethniques, qui pose la question de son identité. Enfin, cette interrogation sur l'Europe renvoie à la confusion récurrente entre l'Europe en tant que continent, et l'Union européenne en tant qu'espace politique, économique et social construit. L'Union européenne a certes pour projet de coïncider, au moins partiellement, avec le continent européen. Ce projet s'inscrit dans un temps long de tentatives d'unification européenne (Empire romain, Empire de Charlemagne, Empire napoléonien, Congrès de Vienne de 1815 à 1914). Organisation régionale la plus aboutie du monde, l'Union européenne apparaît aujourd'hui comme un modèle d'intégration économique, politique, institutionnelle et culturelle, souvent critiqué à l'intérieur mais aussi fréquemment loué à l'extérieur.

La question de la délimitation de l'Europe pose celle de sa représentation dans l'imaginaire collectif et dans les consciences politiques. La géohistoire de l'Europe fait de celle-ci une construction géographique intérieure, d'abord dans sa représentation, puis dans ses limites (Grataloup, 2009).

Pour les géographes grecs, l'Europe est une périphérie de la Grèce centrale, tout comme l'Asie. Les Empires perses ou d'Alexandre s'étendent et rêvent de dominer l'Orient et l'Occident grec. C'est à partir de l'époque romaine et surtout de l'époque chrétienne que la division tripartite du monde entre Asie, Europe et Afrique se met en place. La notion même d'Europe est oubliée au Moyen Âge, au profit de la Chrétienté et des terres d'Islam. Pourtant,

l'Europe médiévale et moderne est faite tout à la fois de diversités religieuses, ethniques et linguistiques et de construction ou désagrégation d'ensembles politiques et symboliques. L'époque moderne voit le retour de ce concept européen sous l'effet des Grandes Découvertes et des conquêtes européennes. Le fait de distinguer et de donner une appellation aux continents est un phénomène politique européen, destiné à mieux matérialiser les distances physiques et humaines entre les Européens et les peuples des autres continents. Parallèlement, on assiste à une naturalisation des frontières (l'Oural, le Caucase) qui permet de donner corps à cette réalité territoriale. C'est en tout cas durant la période moderne que l'Europe prend un ascendant sur les autres régions du monde et commence à jouer un rôle primordial dans le développement économique et les interconnexions à l'échelle mondiale. Regarder l'Europe en évitant l'eurocentrisme est essentiel. Ces représentations historiques successives ont laissé des traces importantes dans la définition contemporaine de l'Europe, et elles sont toujours convoquées et réinterrogées comme des éléments structurants de la pensée continentale. Les représentations contemporaines de l'Europe sont multiples, ce qui contredit le présupposé d'une homogénéité continentale. En somme, l'Europe est un continent géographiquement discutable, à l'identité composite, qui n'a jamais connu d'unité durable et qui présente une situation marquée par la diversité, d'un point de vue géopolitique comme géoculturel.

L'Europe constitue un ensemble géographique *a priori*, doté d'une identité – elle-même adossée à des matrices historiques, culturelles, politiques, religieuses – dans la diversité – fondée quant à elle sur une multitude de traditions politiques et philosophiques, de religions et de pratiques culturelles. Pour autant, la question de l'Europe n'étant pas évidente, définir cette dernière produit des interrogations ayant trait à ses limites (territoriales, institutionnelles et culturelles), aux représentations qui la sous-tendent et à la territorialité communautaire, dans le cadre de la construction européenne.

La longue gestation de l'idée d'Europe

La genèse dans les mythes et les temps antiques

Le terme d'Europe apparaît pour la première fois au IX^e siècle av. J.-C. dans la *Théogonie* d'Hésiode. D'après la mythologie, Europe est la fille de Téthys et d'Océan. Après en être tombé amoureux, Zeus se transforme en taureau et l'enlève pour la ramener jusqu'en Crète. Hérodote poursuit le récit de l'enlèvement mythique d'Europe au V^e siècle av. J.-C. et lui adjoint alors une signification géographique, qui en fait une passerelle entre l'Asie et l'immensité terrestre à l'ouest de la Grèce. Dès le milieu du premier millénaire avant J.-C., l'Europe devient un nom géographique. D'après Hérodote, les Grecs divisent la Terre, dont le monde grec est le centre, en trois parties : l'Asie, la Libye (l'Afrique) et

l'Europe – désignant alors la terre qui s'étend au nord du Danube jusqu'à la mer du Nord (Adoumié, 2013). Au-delà de la désignation d'un espace, l'Europe renvoie à une construction humaniste fondée sur l'apport de la culture grecque et de l'hellénisme (démocratie, justice, philosophie, théâtre, art).

À l'époque romaine, l'idée de l'Europe évolue et se précise malgré une construction de l'empire autour de la Méditerranée. Le géographe Strabon (64 av. J.-C.-25 apr. J.-C.) souligne les caractéristiques géographiques propres de l'Europe et insiste en particulier sur sa diversité de formes. Pline l'Ancien (1^{er} siècle), dans son *Histoire naturelle* (Livre III), en propose une délimitation plus précise : « Notre point de départ est au couchant et au détroit de Cadix par où l'océan Atlantique forme les mers intérieures. Quand, de l'océan, on entre par ce détroit (colonnes d'Hercule), on a, à droite l'Afrique, à gauche l'Europe, entre lesquelles est l'Asie. » Les conquêtes et la colonisation romaines, du début du 4^e siècle av. J.-C. à la fin du 11^e siècle apr. J.-C., révèlent une réalité géographique européenne par la diffusion de principes politiques, le développement des échanges économiques, la diffusion de la culture romaine (art, musique, architecture) ou encore par la construction d'un réseau gigantesque de voies romaines à travers tout le continent. Cette romanisation a exercé une influence indéniable tant sur les territoires (fondation de villes, plan des cités, circuits commerciaux, diffusion d'une toponymie romaine) que sur les paysages (édifices urbains, ouvrages d'art, centuriation des champs) ou sur les sociétés (diffusion de la langue latine, recours au droit écrit).

La construction de l'Europe médiévale jusqu'à la gestation des États-nations

L'Empire romain d'Occident disparaît en 476 alors que l'Empire romain d'Orient parvient à se maintenir jusqu'en 1453. C'est dans ce temps médiéval que l'Europe continue de prendre corps grâce à la diffusion du christianisme depuis le 1^{er} siècle, même si l'Europe chrétienne ne devient une réalité qu'au 4^e siècle. L'évangélisation permet l'émergence d'une chrétienté européenne. Le christianisme s'organise d'abord dans les territoires conquis par la puissance romaine, à l'intérieur de l'empire divisé en deux parties en 395. Dès le 6^e siècle, chaque ville devient épiscopale et reçoit une paroisse. À l'harmonisation romaine succède l'harmonisation chrétienne par la propagation d'une même foi, d'une même liturgie. L'historien Jacques Le Goff (2003) parle d'une chrétienté qui devient « la matrice de l'Europe ». Au-delà des évolutions politiques et institutionnelles, le développement des échanges marchands contribue grandement à la fois à la diffusion de la foi chrétienne et au renforcement d'un espace européen.

Après la chute de l'Empire romain d'Occident, s'installe la dynastie des Mérovingiens qui tente d'imposer un *Regnum Francorum* préservant au moins partiellement une unité en Europe occidentale. La succession de la dynastie

des Carolingiens et l'accession au trône de Charlemagne en 763 contribuent significativement à l'avènement d'un empire chrétien « européen » – l'œuvre politique et religieuse de Charlemagne est dès lors considérable. Pourtant, à sa mort, le partage de l'empire en 843 signe la fin de l'*Imperium Francorum* et un émiettement particulièrement problématique de cet espace européen. S'ensuit une période d'anarchie féodale marquée par le retour de grandes invasions et par la multiplication des rivalités seigneuriales. Il faut attendre un demi-siècle pour qu'émerge le Saint-Empire romain germanique sur les terres de l'ancienne Francie orientale. Les seigneurs germaniques ont le projet de s'inscrire dans l'héritage de Charlemagne en constituant un empire fondé sur un pouvoir politique unifié et un pouvoir religieux fort.

Aux XIV^e et XV^e siècles, le pouvoir royal se développe dans toute l'Europe en dehors de l'autorité du pape et de celle de l'empereur du Saint-Empire germanique. L'État médiéval et la monarchie féodale laissent place à l'État moderne fondé sur une monarchie absolue. Bien que l'usage du terme « Europe » régresse à la faveur de l'émergence de ces monarchies, plusieurs événements contribuent à la diffusion d'une perception européenne commune : la chute de Constantinople (1453) et la menace des Ottomans à l'est contribuent à ressouder le monde chrétien ; les Grandes découvertes, en particulier l'annonce de la découverte d'un nouveau monde au retour de Christophe Colomb (1492-1493), placent les monarchies chrétiennes européennes en position de domination politique, scientifique et technique. Le XV^e marque en effet le début de la première colonisation européenne (d'abord par l'Espagne et le Portugal puis par la France, la Hollande, l'Angleterre) de terres lointaines en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie. Enfin, à partir du XV^e siècle, les arts et la littérature jouent un rôle déterminant dans la constitution d'un sentiment d'appartenance européenne. Les différents mouvements artistiques, architecturaux et philosophiques se diffusent dans toute l'Europe occidentale (France, Espagne, Portugal, Angleterre, Italie, pays germaniques). L'Europe rentre alors dans l'époque moderne, marquée par le mouvement humaniste, les réformes religieuses et la renaissance artistique. Le Quattrocento italien, à travers la peinture et la sculpture notamment, reprend le modèle de l'Antiquité grecque et romaine et contribue à une première renaissance culturelle (1420-1500) qui se diffuse à toute l'Europe. S'ensuit au début du XVI^e siècle la Renaissance française qui s'inspire des artistes italiens – le français devient alors la langue principale des échanges culturels et scientifiques dans toute l'Europe jusqu'en Russie et dans l'Empire ottoman. La constitution d'une Europe éclairée est le fruit de cette Renaissance française et de la diffusion des Lumières françaises jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Néanmoins, une nouvelle étape dans cette histoire « européenne » marque l'avènement d'une Europe des puissances et d'un patchwork d'États souverains, autonomes vis-à-vis de toute puissance tutélaire (l'Église catholique notamment), prompts à des guerres permanentes – étape souvent connue sous le terme d'« Europe westphalienne ». Les deux traités de Westphalie

(1648) entérinent l'éclatement du Saint-Empire romain germanique et l'indépendance des Provinces-Unies (les Pays-Bas actuels). Ces traités revêtent un caractère inédit, puisque c'est la première fois que les puissances européennes se réunissent en congrès et que sont définies les relations extérieures dans le respect de la souveraineté de chaque État, y compris en matière religieuse. Saint-Simon parle alors de l'établissement « d'un nouvel ordre par une opération politique, qu'on appela équilibre des puissances ». La consolidation de chaque État souverain se fait en opposition aux autres, souvent par le biais de guerres récurrentes, et par la défense d'un territoire considéré comme inaliénable. Le continent européen se compose alors de monarchies héréditaires (Angleterre, France, Espagne, Danemark, Lombardie, Suède), de monarchies électives (Bohême, États papaux, Hongrie, Pologne) et de républiques souveraines (Belgique, Italie, Suisse, Venise). Le xvii^e et le xviii^e siècles marquent une période de conflits récurrents (guerre de Dévolution, guerre de Hollande, Ligue d'Augsbourg, guerre de succession d'Espagne) qui ne prend temporairement fin qu'avec la signature du traité d'Utrecht (1713) entre les puissances européennes permettant d'établir un équilibre fragile. Cette conflictualité se projette dans le monde avec l'opposition entre les cinq grands empires coloniaux (France, Espagne, Angleterre, Portugal, Provinces-Unies). Le xviii^e siècle, de la mort de Louis XIV (1715) jusqu'à la Révolution française (1789), se caractérise par un éclatement de l'espace européen dont les puissances rivales ont laissé de côté toute conception unificatrice de l'Europe.

L'idée européenne à l'époque contemporaine

Le xix^e siècle marque l'apogée de la puissance des États européens à l'échelle mondiale avec plusieurs tentatives de dépassement des États-nations et de reconstitution d'empires « européens » (l'Empire napoléonien, 1804-1815 ; le deuxième Reich allemand, 1871-1918 ; les empires coloniaux français et britanniques). Napoléon I^{er} déploie une vision continentale d'une Europe sous l'autorité de l'Empire français qu'il constitue au fil de ses conquêtes.

Loin de cette approche par la domination militaire et politique, des penseurs, des écrivains, des historiens tiennent des discours visant à une unification européenne. Ernest Renan proclame, lors de sa célèbre conférence en Sorbonne « *Qu'est-ce qu'une nation ?* » (1882), que « les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne les remplacera ». Victor Hugo déclare quant à lui, lors d'un discours à l'Assemblée nationale (1871) : « Plus de frontières ! Le Rhin à tous ! Soyons la même République, soyons les États-Unis d'Europe, soyons la fédération continentale, soyons la liberté européenne, soyons la paix universelle ! ». Ce dernier reprend le modèle de la construction des États-Unis d'Amérique : « Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les États-Unis d'Amérique, les États-Unis d'Europe, placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers,

échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leurs génies, défrichant le globe, colonisant les déserts, améliorant la création sous le regard du Créateur, et combinant ensemble, pour en tirer le bien-être de tous, ces deux forces infinies, la fraternité des hommes et la puissance de Dieu ! » (*Discours d'ouverture du Congrès de la paix*, Paris, 21 août 1849).

À cette même période, Napoléon III, fondateur du Second Empire, pense que l'Europe peut s'unifier par le libre-échange, s'inscrivant dans la pensée saint-simonienne. Du côté de l'Allemagne, c'est l'idée d'une Europe en tant que support de l'unification du peuple allemand qui se diffuse. Le pangermanisme, porté par le chancelier Bismarck, vise à imposer une unification territoriale au service du peuple germanique (sur une base ethnique) afin de garantir l'hégémonie du deuxième Reich allemand. Cette « Europe » pangermanique serait alors composée de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Russie, à l'exclusion de la Grande-Bretagne et de la France.

L'Europe, épice centre des affrontements de la première moitié du XX^e siècle

La période des deux guerres mondiales, considérée par certains, à l'instar de l'écrivain Stefan Zweig, comme celle du « suicide de l'Europe », est marquée par une fracturation inédite du continent européen et par l'occultation de tout idéal d'unité européenne au profit de la guerre, de la brutalisation et de la barbarie. Le bilan de la Première Guerre mondiale est lourd, avec plus de huit millions de morts sur les champs de bataille, et une fracture profonde entre les pays européens. Cette fracturation s'accompagne d'une balkanisation de l'espace européen avec la création de nouveaux États (Tchécoslovaquie, Pologne, Yougoslavie) ou le redécoupage d'autres (démantèlement de l'Empire austro-hongrois). Le traité de Versailles (1919) modifie les équilibres géopolitiques européens et vise à affaiblir par des sanctions insurmontables l'Allemagne, l'entraînant dans une profonde crise économique et sociale.

Dans l'entre-deux-guerres, des intellectuels et des hommes politiques européens (Jules Romain, Paul Morand, Aristide Briand, entre autres) cherchent à relancer l'idée européenne mais cet espoir se fracasse sur une série d'événements qui conduisent au prochain conflit mondial – révolution bolchévique, crise économique de 1929, montée des nationalismes et des fascismes allemand et italien, installation d'Adolf Hitler au pouvoir (1933), remilitarisation de la Rhénanie (1936). La Seconde Guerre mondiale confirme cette fracturation des États-nations européens sur fond de bilan humain effroyable (entre 60 et 70 millions de morts – 20 millions de morts pour la seule Europe hors URSS), de destructions matérielles considérables et de découverte des horreurs du régime nazi, au premier rang desquelles la Shoah.

Après la guerre, les conférences de Yalta et de Potsdam (1945) dessinent une nouvelle carte de l'Europe : occupation du territoire allemand par les armées

alliés, rétrocession des conquêtes nazies qui modifient les frontières (France, Pologne, Autriche, etc.), mise en place du régime communiste en Europe centrale et orientale sous le contrôle de l'URSS (Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Bulgarie, Yougoslavie, Roumanie, Albanie). En l'espace de quelques années, une nouvelle fracture de l'espace européen apparaît, entre deux blocs hostiles (le bloc occidental sous la protection des États-Unis, le bloc soviétique sous la domination de l'URSS). L'année 1949 consacre ladite fracture à la fois par la création de la RDA (République démocratique allemande) à l'est en réponse à la mise en place de la RFA (République fédérale allemande) à l'ouest, et par la séparation physique des deux Allemagnes.

Dans cette période d'après-guerre, l'unité européenne est d'abord pensée dans le cadre de l'atlantisme et dans un contexte global de tensions et de rivalités croissantes entre les deux grands blocs (Guerre froide). La reconstruction de l'Europe de l'Ouest se fait sous l'égide des États-Unis qui met en place (i) une stratégie de reconstruction (le plan Marshall), (ii) une doctrine politique d'endiguement (*containment*) de l'influence de l'URSS, (iii) une alliance politico-militaire par la signature du traité de Washington (1949) instituant l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sous l'égide des États-Unis. Ces différents éléments visent tout à la fois, pour les États-Unis, à soutenir le rétablissement de leurs alliés européens, et à asseoir une forme d'hégémonie politique et militaire sur le continent européen. Tirillée entre la stratégie des États-Unis et l'influence grandissante du bloc communiste, l'idée européenne est mise à mal pendant près d'une décennie après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, de nombreuses figures du monde littéraire, intellectuel, scientifique et politique entreprennent de relancer cet idéal d'unité européenne. La première pierre de l'édifice européen est posée par les « pères fondateurs de l'Europe » (Konrad Adenauer, Joseph Bech, Winston Churchill, Alcide de Gasperi, Jean Monnet, Robert Schuman, Paul-Henri Spaak) en 1949 avec la création du Conseil de l'Europe (cf. Chapitre 6).

L'irréductible pluralité d'un « continent »

La continentalité de l'Europe en question

Un continent est au sens strict une vaste étendue de terres entourées d'eau. Ses limites sont donc théoriquement bien définies par les espaces maritimes. Or, l'Europe ne correspond pas à cette définition. Christian Grataloup, dans *L'invention des continents* (2009), précise de toute façon que cette définition de continent, de même que le découpage du monde qui nous est familier, ne sont jamais qu'une représentation, historiquement située, culturellement admise et politiquement construite. Il invite par là à se poser des questions sur la pertinence du concept même.

La question des limites de l'Europe fait l'objet d'un questionnement essentiel. En effet, sa délimitation « continentale » n'est absolument pas évidente et, de ce fait, les critères de bornage sont largement discutables, tant du point de vue terrestre (à l'Est essentiellement), que maritime (le détroit du Bosphore est une limite problématique).

Les mers qui bordent l'Europe sont davantage des bassins à la cohérence géographique, politique, climatique, culturelle propre que des limites (la Méditerranée, par exemple). La délimitation terrestre de l'Europe est la plus problématique. À l'est, les monts de l'Oural (1 500 km de long selon un axe nord-sud et 100 km de large, mais une altitude moyenne de 800 mètres seulement) sont avant tout une limite symbolique et géopolitique, tracée par le tsar Pierre le Grand pour faire de la Russie une puissance européenne. Au sud-est, le Caucase constitue au contraire une barrière importante (1 200 km de long, massifs dépassant les 4 000 mètres d'altitude, le Mont Elbrouz culminant à 5 633 mètres et concurrençant ainsi le Mont-Blanc). Enfin, les limites géoculturelles sont également floues, en particulier dans les marges orientales européennes, par exemple dans le Caucase avec les Tchétchènes musulmans au nord et les Arméniens chrétiens au sud.

Des territoires européens diversifiés et hiérarchisés

Bien qu'étant le plus petit « continent » au monde, l'Europe est composée d'un très grand nombre d'États. On en dénombre précisément 51 (dont les micro-États), auxquels on peut ajouter la Russie (dont la majeure partie de la population vit dans la partie européenne) et la Turquie, qui sont à cheval sur deux continents.

La superficie des États européens (hors Russie) varie fortement, de vastes États comme l'Ukraine (603 700 km²), la France (552 000 km²), l'Allemagne (358 000 km²) aux micro-États (Malte, Andorre, Monaco, Liechtenstein, Saint-Marin, Vatican – ce dernier étant le plus petit d'Europe avec 0,45 km²). Près d'une dizaine d'États comptent une superficie supérieure à la moyenne européenne de 200 000 km² (Allemagne, France, Italie, Finlande, Norvège, Pologne, Royaume-Uni, Roumanie, Suède, Ukraine), tandis qu'une autre dizaine d'États s'étendent sur moins de 50 000 km² (Albanie, Belgique, Chypre, Danemark, Estonie, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie, Suisse). En termes de population, les pays européens sont aussi très divers tant sur le nombre d'habitants (de l'Allemagne, avec 83,2 millions d'habitants, à Malte qui ne compte que 519 000 habitants) que sur la densité de population dont la moyenne européenne s'établit autour de 115 hab./km² (hors Russie). Certains États sont en effet très densément peuplés (Malte : 1 595 hab./km² ; Pays-Bas : 507,3 hab./km² ; Belgique : 377,3 hab./km² ; Allemagne : 235,2 hab./km²), là où d'autres connaissent des densités très faibles (Norvège : 13,9 hab./km² ; Finlande : 18,2 hab./km² ; Suède : 25,2 hab./km² ; Lettonie : 30,2 hab./km² ; Bulgarie : 63,4 hab./km²) (cf. Tableau 1.1).

Carte 1.1. L'Europe politique

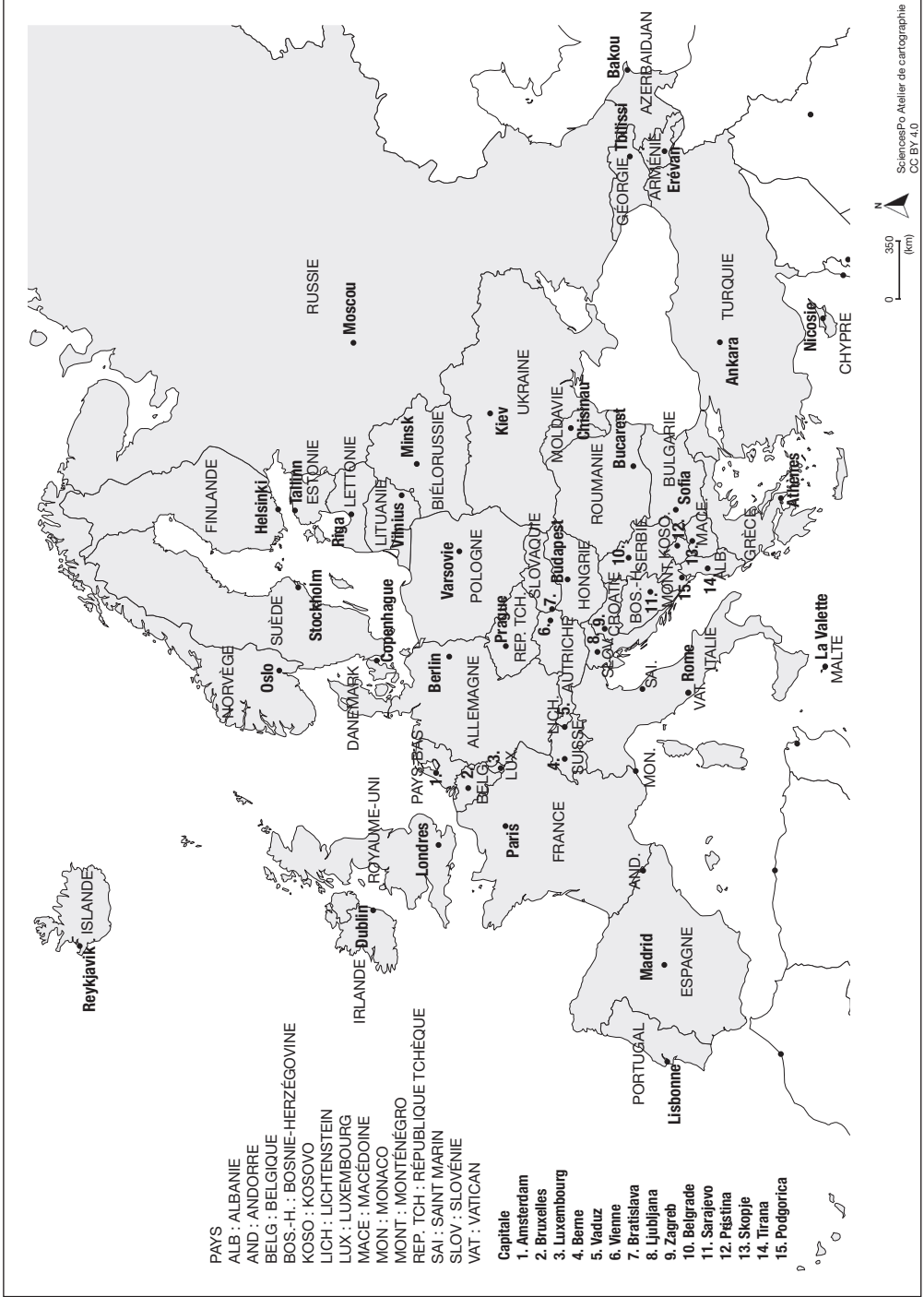


Tableau 1.1. Portrait des États du continent européen

Pays	Superficie (en km ²)	Population (2021)	Densité de population (2020)	Capitale
Albanie	28 700	3 080 000	107	Tirana
Allemagne*	357 022	83 200 000	253,2	Berlin
Andorre	468	85 708	183	Andorre-la-Vieille
Autriche	83 858	8 956 000	107,6	Vienne
Belgique	30 518	11 590 000	377,3	Bruxelles
Biélorussie	207 600	9 477 000	46	Minsk
Bulgarie	110 900	6 878 000	63,4	Sofia
Chypre	9 521	1 244 000	95,7	Nicosie
Croatie	56 610	3 899 000	72,8	Zagreb
Danemark (hors Groenland)	43 094	5 857 000	138,5	Copenhague
Espagne	504 790	47 420 000	93,8	Madrid
Estonie	45 227	1 331 000	30,5	Tallinn
Finlande	338 415	5 541 000	18,2	Helsinki
France	543 965	67 750 000	106,1	Paris
Grèce	131 625	10 640 000	82,4	Athènes
Hongrie	93 036	9 710 000	107,1	Budapest
Irlande	70 243	5 033 000	71,9	Dublin
Islande	103 000	372 520	3,3	Reykjavik
Italie	301 316	59 110 000	201,5	Rome
Kosovo	10 887	1 873 000	162,1	Pristina
Lettonie	64 589	1 884 000	30,2	Riga
Liechtenstein	160	39 039	228	Vaduz
Lituanie	65 200	2 801 000	44,6	Vilnius
Luxembourg	2 586	640 064	239,8	Luxembourg
Macédoine	25 713	2 065 000	80,7	Skopje
Malte	316	518 536	1 595,1	La Valette
Moldavie	33 843	2 615 000	76,2	Chisinau
Monaco	2,02	36 686	18 861	Monaco
Monténégro	13 812	619 211	49	Podgorica
Norvège	324 220	5 408 000	13,9	Oslo
Pays-Bas	41 526	17 530 000	507,3	Amsterdam

Pays	Superficie (en km ²)	Population (2021)	Densité de population (2020)	Capitale
Pologne	312 683	37 750 000	123,6	Varsovie
Portugal	91 906	10 330 000	113	Lisbonne
République tchèque	78 864	10 551 000	138,2	Prague
Roumanie	238 390	19 120 000	82,7	Bucarest
Royaume-Uni	243 820	67 330 000	260	Londres
Russie	17 098 242	143 400 000	8	Moscou
Saint-Marin	61,2	33 745	533	Saint-Marin
Serbie	51 197	6 834 000	78	Belgrade
Slovaquie	49 035	5 447 000	112	Bratislava
Slovénie	20 255	2 108 000	103,7	Ljubljana
Suède	410 984	10 420 000	25,2	Stockholm
Suisse	41 290	8 703 000	209,1	Bern
Ukraine	603 700	43 790 000	70,5	Kiev
Vatican	0,439	825	2 273	Vatican

*Les pays membres de l'Union européenne sont indiqués en gras
Sources : données de la Banque mondiale ; PopulationData.net

Une grande diversité culturelle : la mosaïque européenne

Les langues européennes

L'espace européen rassemble une véritable mosaïque par la diversité et la multiplicité des langues et des dialectes, formant ce que l'on appelle communément la « tour de Babel » européenne. L'Europe est le berceau de trois formes d'écriture (alphabets latin, cyrillique et grec). Au sein de l'Union européenne, 24 langues ont le statut de langue officielle (allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque) mais on estime à près de 200 le nombre de langues parlées sur le continent. D'ailleurs, le multilinguisme et l'égalité entre toutes les langues et les cultures sont des principes fondateurs de l'Union européenne, inscrits dans la charte des droits fondamentaux de l'UE (article 22 : « l'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique »). Cette diversité culturelle est considérée comme une richesse, célébrée chaque année par la journée européenne des langues et par la devise « Unis dans la diversité » au sein du Conseil de l'Europe. Il n'en demeure pas moins que l'espace européen, en particulier dans les institutions de l'Union

européenne, est traversé par une forme d'homogénéisation au bénéfice de l'anglais qui tend à devenir la langue dominante tant pour les affaires que pour les échanges culturels et politiques.

La plupart des langues européennes (germaniques, celtes, latines, slaves, helléniques) ont pour origine principale la famille indo-européenne. Néanmoins, il existe des langues non indo-européennes parlées en Europe, en particulier les langues ouraliennes (hongrois, finnois, estonien) et caucasiennes (abkhaze, géorgien) (Adoumié, 2013). La géographie linguistique européenne a été modifiée par les événements historiques : influence du latin lors des conquêtes romaines, diffusion de la base linguistique celte ou slave suite aux invasions, constitution des États-nations qui imposent chacun leur propre langue sur leur territoire. Le français est imposé en France dans tous les actes administratifs suite à l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539). L'allemand ne devient l'unique langue administrative de l'Allemagne qu'en 1876.

À côté des langues officielles, l'Europe est marquée par une multitude de langues régionales et de dialectes qui symbolisent à la fois la richesse culturelle du continent et l'héritage de rivalités, de tensions ou de fractures historiques anciennes. La France compte une trentaine de langues régionales et près d'une soixantaine de dialectes (territoires ultramarins compris). L'Espagne compte cinq langues co-officielles et 17 langues régionales et dialectes. Les aires linguistiques minoritaires s'inscrivent soit dans un seul pays (le sicilien en Italie, l'aragonais en Espagne), soit dans plusieurs (le basque ou l'occitan en France et en Espagne). Certaines aires sont complexes, composées de plusieurs langues et dialectes : le sous-groupe celtique comprend le gallois, le gaélique écossais, le gaélique irlandais, le breton. Le Conseil de l'Europe cherche à préserver ces langues régionales et ces dialectes non sans grandes difficultés. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été initiée en 1992 afin de défendre le patrimoine linguistique et culturel européen. Or, à ce jour, plusieurs États ont signé la charte mais ne l'ont pas ratifiée ni mise en application (France, Italie, Portugal, etc.) tandis que d'autres ont refusé de la signer (Belgique, Irlande, Grèce, pays baltes, etc.).

Les religions et philosophies européennes

L'identité européenne est consubstantielle à la religion. L'histoire religieuse européenne est une histoire faite de stratégies d'influence, de conflits tant théologiques que géopolitiques, voire de guerres particulièrement meurtrières (les guerres de religion européennes du ^{xvi}e siècle au début du ^{xviii}e siècle). L'Europe est le berceau de l'héritage judéo-chrétien et du grand schisme chrétien (1054) entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe. Le catholicisme relève de l'autorité du pape et du Vatican (France, Italie, Espagne, Portugal, Pologne, Irlande, Autriche, Hongrie, Slovaquie, Slovénie) alors que la religion orthodoxe relève de l'autorité du patriarche de Constantinople (Grèce, Roumanie, Moldavie, Serbie, Russie, Biélorussie, Bulgarie). L'héritage chrétien

s'inscrit profondément dans les sociétés et les territoires européens : évangélisation, pratiques sociales, traditions, calendrier, édifices religieux. C'est pour cette raison que revient un débat récurrent sur la « défense des racines chrétiennes » de l'Europe et l'inscription de cette mention dans différents textes européens ou nationaux (comme lors du débat sur le projet de Constitution européenne en 2004). Néanmoins, cette conception masque la complexité de la réalité religieuse européenne et le fait que le continent européen relève d'abord d'un « continent philosophique » – les mouvements protestants insistent sur la diversité des cultures et la valorisation d'une pensée œcuménique ouverte. En outre, l'extension de l'Empire d'Islam au Moyen-Âge fait du sud de l'Europe et en particulier de la péninsule ibérique un espace marqué par la religion musulmane (bâti, toponymes...). L'espace européen est actuellement divisé en trois grands blocs religieux : l'espace de tradition catholique (Irlande, Portugal, Espagne, Italie, France, Belgique, Pologne), l'espace de tradition protestante (Finlande, Danemark, Suède) ou protestante et catholique (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Suisse) et l'espace de tradition orthodoxe (Russie, Roumanie, Moldavie, Bulgarie, Grèce, Serbie, Macédoine).

L'Église chrétienne d'Occident a connu une nouvelle fracture lors de la réforme protestante suite à la diffusion, à partir de 1517, des 95 thèses théologiques du moine allemand Martin Luther. La réforme protestante luthérienne a non seulement eu un impact théologique considérable mais également un impact géopolitique significatif. La guerre de Trente ans (1618-1648) a déchiré l'Europe sur fond de lutte entre catholiques et protestants au sein du Saint-Empire romain germanique. L'influence grandissante du protestantisme et cette période de conflits ont conduit à une réaction forte de l'Église catholique dans le courant du ^{xvi} siècle, connue sous le nom de Contre-Réforme. Le protestantisme européen s'organise en trois branches : le luthéranisme, le calvinisme (déclinaison protestation du calvinisme portée par le théologien Jean Calvin), l'anglicanisme (qui ne se développe que dans les îles Britanniques). Aujourd'hui, l'Europe du Nord est protestante (Suède, Norvège, Finlande, Estonie, Lettonie, Danemark) alors que le calvinisme concerne surtout la Suisse, l'Écosse et les Pays-Bas. L'Allemagne est partagée entre le protestantisme majoritaire au nord et le catholicisme majoritaire au sud.

À côté de ces deux grandes aires religieuses, le judaïsme est également présent en Europe, et ce depuis le ⁱⁱ siècle. Les communautés juives ont été les plus nombreuses en Europe centrale et orientale pendant des siècles mais ont connu des épisodes récurrents d'ostracisme et de persécution autant par l'Église catholique que par divers régimes politiques (par exemple les pogroms en Russie de 1821 à 1907). La Shoah orchestrée par le régime nazi pendant la Seconde Guerre mondiale a profondément déstructuré les communautés juives européennes : les deux tiers de la population juive européenne, soit 6 millions de personnes, ont été exterminés. L'étude publiée en 2020 par l'Institute for Jewish Policy Research est la plus complète sur

les communautés juives dans le monde et elle révèle que 1,3 million de personnes se déclarent juives en Europe continentale, au Royaume-Uni, en Turquie et en Russie, chiffre en diminution de 60 % par rapport à 1970. En 1900, les Juifs d'Europe représentaient 83 % de la population juive mondiale ; ils ne représentent aujourd'hui plus que 9 % du nombre total de Juifs dans le monde. Ce recul exceptionnel a pour racine directe la Shoah mais également l'exode d'1,5 million de Juifs après la chute du mur de Berlin – cet exode, notamment vers Israël, se poursuit aujourd'hui à la fois par opportunisme économique et par crainte de l'antisémitisme. La France compte aujourd'hui la communauté juive la plus importante d'Europe avec 450 000 personnes se déclarant juives en 2020 contre 530 000 en 1970.

En Europe, on compte par ailleurs des communautés musulmanes importantes : en 2016 le nombre de musulmans était de 25,8 millions, soit 4,9 % de la population européenne (hors pays de l'ex-Yougoslavie, Ukraine, Biélorussie et Russie). Ces communautés connaissent un développement important, soit par l'héritage de l'influence turque dans l'espace balkanique, soit par des vagues migratoires récentes, depuis le milieu du xx^e siècle. En 2016, les populations musulmanes représentent 25,4 % de la population totale à Chypre, 11,1 % en Bulgarie, 8,8 % en France, 7,6 % en Belgique, 6,9 % en Autriche, mais une part très faible en péninsule ibérique (2,6 % en Espagne, 0,4 % au Portugal) et dans les pays d'Europe orientale (0,2 % dans les pays baltes, 0,1 % en Pologne, 0,4 % en Hongrie). En revanche, l'islam est dominant en Albanie et au Kosovo. La présence de communautés musulmanes plus nombreuses que par le passé tend à poser question alors que des mouvements politiques conservateurs ou ultra-conservateurs remettent en cause l'intégration de l'islam en Europe.

L'espace européen est par conséquent profondément marqué par les héritages religieux. Le degré de religiosité et l'importance de la vie culturelle et spirituelle varient d'un pays à un autre : dans certains, la religion occupe une place encore forte (pays d'Europe orientale, Russie, Grèce, Irlande) ; dans d'autres, elle a un rôle désormais mineur avec une pratique culturelle faible (Suède, France, Pays-Bas). Une enquête du Bureau des statistiques des Pays-Bas en 2018 montre que, pour la première fois, une majorité des Néerlandais (50,7 %) dit n'appartenir à aucune communauté religieuse. Le déclin de la pratique religieuse et du sentiment d'appartenance à une Église est de plus en plus marqué pour une majorité de jeunes Européens, tel que l'a démontré une étude menée conjointement par l'Institut catholique de Paris (ICP) et l'université catholique Saint Mary's de Londres en 2018. Les deux établissements ont analysé la religiosité de jeunes âgés de 16 à 29 ans dans 21 pays européens et en Israël. Ainsi, dans douze de ces pays étudiés, une majorité de jeunes se sont déclarés être sans religion. L'espace européen apparaît dès lors partiellement déchristianisé avec une vie sociale, religieuse et politique qui est organisée par le principe de laïcité (au sens de la liberté absolue de conscience et de séparation entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel). Les origines de

ce principe remontent au siècle des Lumières et à la Révolution française mais il est appliqué de manière très inégale. La France est le seul État officiellement laïque suite à la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. De nombreux États européens n'ont plus de religion d'État et appliquent un principe de neutralité de l'administration (Suède, Finlande, Allemagne, Pays-Bas, Italie). D'autres sont officiellement laïques mais conservent des privilèges à l'Église dominante (Espagne, Pologne). Malgré le recul global des pratiques culturelles, les religions restent présentes dans l'espace public et dans la vie collective par le biais d'associations philanthropiques, sociales ou culturelles ou d'ONG caritatives confessionnelles qui interviennent dans des secteurs divers (aide sociale, éducation, aide au développement, migrations, etc.).

Une diversité de systèmes politiques en Europe

Le paradigme qui est à l'origine du découpage de l'Europe est le modèle de l'État-nation (cf. *infra*). Il s'est imposé à partir du XIX^e siècle à la suite de la période napoléonienne. C'est au cours de ce siècle que s'est opéré l'éveil des Nations qui se libèrent de tutelles étrangères pour vivre seules leur destin, selon le principe du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Au cours du XX^e siècle, en 1919, 1945 et 1991, la carte de l'Europe est remodelée selon le principe de l'État-nation, d'où le morcellement actuel en 51 États. C'est cette histoire longue et contrariée qui fait coexister sur un même continent des États relativement anciens, bien qu'ils aient connu pour certains des évolutions notables de leurs délimitations géographiques et de leur régime (France, Royaume-Uni, Espagne), et d'autres qui se sont unifiés au cours du XIX^e siècle (Italie, Allemagne, Belgique), tandis que la configuration actuelle de certains États date du XX^e siècle (Autriche, Hongrie, Pologne) voire de la fin du XX^e, après la fin de la Guerre Froide et l'éclatement du bloc soviétique (ex-URSS, ex-Yougoslavie).

Les États européens sont donc divers par leur géographie, mais aussi par leurs régimes politiques et les idéologies sur lesquelles ils s'appuient. Tous les pays membres de l'Union européenne sont, par nécessité, des démocraties puisque les critères de Copenhague en 1993 pour adhérer à l'Union insistent sur le respect de l'État de droit, des Droits de l'Homme et des minorités. D'autres États non membres reposent aussi sur un régime démocratique ou sont sur la voie de la démocratie. La diffusion d'un sentiment d'européanité passe donc par l'affirmation de la démocratie et de l'État de droit et par la promotion des valeurs universelles. Selon l'Eurobaromètre standard (n° 99) du printemps 2023, 4 % des sondés considèrent la religion comme un facteur identitaire commun de l'UE contre 37 % pour la démocratie, 33 % pour la paix et 29 % pour les droits de l'Homme.

La démocratie est l'un des points cardinaux de l'identité européenne et prend des formes différentes : certains pays sont des monarchies tandis que d'autres sont des républiques ; certains pays s'organisent suivant un modèle

unifié mais plus ou moins décentralisé (France), tandis que d'autres suivent un modèle fédéraliste (Espagne, Allemagne, Belgique). Une dizaine de pays sont une monarchie (Royaume-Uni, Espagne, Pays-Bas, Suède, Norvège, Luxembourg, Belgique) mais avec un fonctionnement démocratique et parlementaire qui laisse au pouvoir royal un rôle de représentation. Les autres pays sont des républiques (France, Finlande, Portugal, Irlande, Grèce, Italie, Allemagne, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Ukraine, etc.). Les modalités institutionnelles, au-delà de la seule nature du régime, sont variées tant en matière :

- de démocratie représentative ou directe (l'exception Suisse) ;
- d'organisation territoriale (certains pays relèvent d'un modèle unitaire décentralisé comme la France, tandis que d'autres relèvent d'un modèle fédéral comme l'Espagne ou l'Allemagne) ;
- de répartition des pouvoirs (régime parlementaire comme au Royaume-Uni ou en Allemagne, régime avec un exécutif fort comme en France ou en Pologne) ;
- d'organisation des représentations parlementaires (système monocaméral comme en Bulgarie, à Chypre, au Danemark, en Finlande, en Hongrie, au Portugal, etc. ou système bicaméral comme en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie, en Pologne, etc.) ;
- de modalités d'élection (suffrage universel direct, suffrage universel indirect, scrutin majoritaire à deux tours, scrutin proportionnel) ;
- de philosophie politique (socialisme, libéralisme, néolibéralisme, social-démocratie, démocratie chrétienne).

La deuxième moitié du xx^e siècle a été marquée par des soubresauts institutionnels et démocratiques : les anciennes démocraties populaires du bloc de l'Est (Roumanie, Bulgarie, Pologne, République tchèque) ont évolué vers un régime véritablement démocratique et libéral à la chute de l'URSS tandis que de nouveaux États démocratiques ont émergé grâce à la dislocation de l'URSS (Estonie, Lettonie, Lituanie, Biélorussie, Ukraine). Par ailleurs, trois pays ont connu une période de dictature – la dictature franquiste en Espagne (1939-1975), la dictature de Salazar au Portugal (1933-1974) et la dictature des colonels en Grèce (1967-1974) – avant la restauration de la démocratie. Aujourd'hui, il n'existe plus sur le continent européen (hors Russie et Biélorussie) de régimes non démocratiques ou totalitaires mais certains régimes démocratiques (Hongrie, Pologne) sont accusés, par les institutions européennes, les organisations internationales ou les ONG, de glisser vers un régime de « démocratie illibérale », concept forgé par le politologue étatsunien Fareed Zakaria.

L'espace européen dans son ensemble, malgré les différences nationales ou régionales, se caractérise par l'enracinement des libertés individuelles et